

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD024-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	60
Votants	76
Pouvoirs	16

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 mars 2019.

LE 28 mars 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PLAN DE FORMATION 2019 ET REGLEMENT INTERIEUR

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, ROUFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, ROUX, SALOMON.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M. GRELLETY
Mme AUTHIER suppléante de M. REYNET

MM. BREAU, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, DUNOYER, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADES, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOI.

ABSENTS :

Mmes : CONTIE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, MOTTIER, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, GEOFFROY, CIPIERRE, COUDERC, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, CACAN.

POUVOIRS :

M. BUISSON	Pouvoir à	Mme PAUL	M. KHAIRALLAH	Pouvoir à	Mme DARTENCET
Mme CONTIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. MACARY	Pouvoir à	M. DUNOYER
M. DUCENE	Pouvoir à	M. LE ROUX	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY	Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI
M. GUILLEMET	Pouvoir à	M. MONTORIOI	M. COLBAC	Pouvoir à	M. GEORGIADES
M. TALLET	Pouvoir à	M. DOBBELS	M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. BELLEBNA	Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. CACAN	Pouvoir à	Mme LABAILS			

OBJET : PLAN DE FORMATION 2019 ET REGLEMENT INTERIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de l'entretien professionnel réalisé en fin d'année 2018, le recensement des besoins de formation est effectué et fait ressortir 603 demandes pour les agents du Grand Périgueux (GP). Celui-ci se fait sur 4 axes :

- Axe 1 : améliorer la sécurité des agents et du public (hygiène et sécurité et travail)
- Axe 2 : accompagner les objectifs des services (faciliter la réalisation des objectifs de service et objectifs individuels fixés par le chef de service pour la mise en œuvre des projets ; à mettre en parallèle avec les tableaux de bord)
- Axe 3 : permettre l'adaptation de l'agent à l'évolution des compétences et des pratiques de l'employeur (anticiper les formations dans le cadre de nouvelles compétences mais aussi de nouvelles pratiques comme le développement durable, préparer le reclassement d'agent,...)
- Axe 4 : approfondir les compétences des agents et favoriser leur mobilité (concerne les souhaits propres de l'agent : Actions de formation éligibles et Compte Personnel de Formation (CPF); Validation des Acquis de l'Expérience ; Bilan de compétences; Actions de perfectionnement à la demande de l'agent, formation personnelle, ...)

Qu'il permet la rédaction du plan de formation et/ou ses orientations pour 2019 et l'actualisation du règlement intérieur ci-joint.

Qu'à ce titre, pour le bilan des formations 2018, certains chiffres clés peuvent être soulignés :

- 1323 jours de formation pour un effectif de 547 agents (soit un taux de départ en formation de 65,4%), ce qui représente une baisse de 3,4 % du nombre de jours de formation par rapport à 2017 (2017 étant une année de formations réglementaires pour les chauffeurs de bennes).
- 9 agents ont suivi une préparation aux concours/examens (dont 3 abandons).
- 27 personnes ont passé des concours et examens et il y a 12 réussites à l'issue.
- un coût direct de formation d'environ 50 000 euros et un coût indirect (indemnité de déplacement, restauration, hébergement...) des formations d'environ 13 000 euros (respect des 83000 euros du Budget)
- pour la première année d'application du CPF (compte personnel de formation), 16 actions ont été réalisées en 2018, soit 666 heures (111 jours), majoritairement par le CNFPT. Le GP a engagé pour cela 2923 euros.

Considérant que depuis 2018 en parallèle du développement important par le CNFPT et autres prestataires de formations en distanciel, la salle mise à disposition des agents par le GP à la pépinière d'entreprises est utilisée dont récemment pour la formation du code de la route dans le cadre du permis BE (remorque) pour les nouveaux agents ayant intégré le service entretien des espaces verts.

Que le plan de formation et son règlement ont été présentés en comité
premier sera transmis au CNFPT après validation du conseil communautaire
mémoire, le taux de cotisation du CNFPT est toujours de 0,9 %.


LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'approuver le plan de formation 2019 et son règlement intérieur tels que présentés ci-dessus ainsi que l'annexe jointe ;
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	24 AVR. 2019	Pour extrait conforme	24 AVR. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	24 AVR. 2019	Périgueux, le	24 AVR. 2019

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 25/04/2019

Reçu en préfecture le 25/04/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190328-DD0242019-DE